

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION RÈGLEMENT 489-2016**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que:

Le conseil municipal a adopté le 21 décembre 2016, le règlement numéro 489-2016 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2017 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes passés d'us

Ledit règlement a été lu à la séance extraordinaire du 21 décembre 2016.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Hébertville, ce 3^{ième} jour de janvier 2017.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par
intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 16h30 le 3^{ième} jour de janvier deux mille dix-sept.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 3^{ième} jour de janvier deux mille dix-sept.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par
intérim